



En service
pour la **VIE...**



Service de
la sécurité
incendie

**AU PROGRAMME...
EXERCICES
D'INCENDIE
DANS
LES ÉCOLES**

Prévention
Intervention
Implication

Contexte :

Les établissements scolaires, tout niveau d'étude confondu, regroupent 53 bâtiments sur le territoire de la ville de Lévis, pour une population étudiante de 27000 étudiants. Compte tenu de ce nombre et qu'une grande majorité de ces étudiants est âgée de moins de 18 ans, il devient important de sensibiliser ces gens et le personnel de surveillance de ces bâtiments à l'importance de participer activement à des exercices d'incendie dans le but de les préparer à une éventuelle évacuation de leur immeuble. Conséquemment, ce programme de sensibilisation est mis sur pied.

Buts du programme :

Réduire les risques de pertes de vie, de blessures et de pertes matérielles lors d'un incendie dans un établissement scolaire.

Objectifs du programme :

Sensibiliser les étudiants d'écoles primaires, secondaires, professionnelles et universitaires aux mesures à prendre en cas d'incendie. Également, on vise la sensibilisation du personnel de surveillance à effectuer un exercice d'incendie efficace et sécuritaire.

Public cible :

Les étudiants fréquentant un établissement scolaire privé ou public sont visés par le présent programme.

Le personnel de surveillance des écoles est aussi ciblé par ce programme.

Contenu du programme :

Le programme comporte un seul volet que sont les exercices d'incendie.

Fréquence et période :

Les exercices d'incendie

Le Service de la sécurité incendie de la ville de Lévis collabore annuellement aux exercices d'incendie dans les écoles, et ce, de la fin septembre à la fin octobre, sur une période couvrant cinq semaines complètes.

La planification des quelques 83 exercices incendie (53 bâtiments plus 20 services de garde), au niveau de la participation du Service de la sécurité incendie, est répartie sur une période de quatre ans, ce qui représente environ 21 exercices par année. De leur côté, les propriétaires des écoles tant publiques que privées, années après année, effectuent la totalité des exercices d'incendie prévus.

Méthodes :

Les exercices d'incendie

Les exercices d'incendie consistent à déclencher, sans préavis aux étudiants ni au personnel de surveillance, le système d'alarme d'une école visée et d'évaluer ensuite, la réaction et le comportement de ce personnel et des étudiants lors de l'évacuation. Le matériel incendie est également évalué lors de ces exercices.

Mise en œuvre :

Les exercices d'incendie

Un technicien en prévention incendie, ou deux selon le cas, et l'équipe de pompiers de la caserne concernée participent aux exercices d'incendie. Le technicien en prévention incendie observe et documente l'exercice tandis que les pompiers interviennent en mode simulation. Ils émettent également leurs commentaires au technicien en prévention incendie sur place. Un compte-rendu est ensuite immédiatement fait à la direction de l'école.

Évaluation :

L'évaluation de chacun des exercices d'incendie est effectuée par le technicien en prévention incendie sur place. Ce qui est évalué est le temps d'évacuation qui doit être de 3 minutes ou moins, le matériel incendie et le comportement des occupants. L'indicateur de performance pour les exercices d'incendie consiste à vérifier le taux d'évacuation des écoles qui évacuent en 3 minutes ou moins.

Nombre d'écoles ayant évacué dans un délai de 3 minutes ou moins X 100
Nombre total d'écoles